UNIVERSITÉ PARIS DESCARTES

L'ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SCIENCES SOCIALES

Instituts thématiques

Inserm

Institut national de la santé et de la recherche médicale

cnrs

dépasser les frontières

2010 - 058 GG/RD

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS DESCARTES,

LE PRESIDENT DE L'E.H.E.S.S.,

LE DIRECTEUR GENERAL DU C.N.R.S.,

vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié

relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 19 mars 2009

portant nomination du Président de l'institut national de la santé et de la recherche médicale – M Syrota (André) ;

vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n°3

dans sa séance du 3 au 4 juin 2009 ;

vu l'avis émis par le conseil scientifique

dans sa séance du 15 au 16 septembre 2009 ;

D E C I D E N T

Art. 1 : Il est créé pour quatre ans une unité de recherche U 988 intitulée :

« CERMES 3 Centre de recherche Médecine, sciences, santé, santé mentale et société »

Art. 2 : L'unité de recherche U 988 exercera son activité dans les locaux situés :

CNRS et Université Paris Descartes
Site CNRS
7 rue Guy Môquet
94801 VILLEJUIF Cedex

Art. 3 : L'Unité de recherche U 988 est administrativement rattachée à la délégation régionale de Paris XI – Paul Brousse.

Art. 4 : Monsieur Jean-Pierre GAUDILLIERE est nommé directeur de l'unité de recherche U 988 du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2013.

Art. 5 : Madame Martine BUNGENER est nommée directrice-adjointe de l'unité U 988 du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2013.

Art. 6 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2010.

Fait à Paris, le 10 décembre 2009

Le Président de l'Université de Paris Descartes

Le Président-directeur général de l'Inserm

Le Président de l'E.H.E.S.S.

Le Président

Le Directeur général du C.N.R.S.